

Compte rendu de séance
Séance du 21 décembre 2020

SOMMAIRE

Banque Populaire - Renégociation de prêt n°08070434 (Budget principal) - 109
Banque populaire - Renégociation de prêt n°08070436 (Budget principal) - 110
Avenant à la convention de fidélisation pour un étudiant kinésithérapeute - 111
Tarifs d'occupation du Domaine public (Food truck) - 112
Ouvertures dominicales 2021 - 113

Banque Populaire - Renégociation de prêt n°08070434 (Budget principal)

réf : 109

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'intérêt de revoir le taux de l'emprunt n°08070434 souscrit en 2012 pour 15 années avec échéances trimestrielles.

Après avoir consulté l'établissement bancaire, le maire informe de la proposition faite par la Banque Populaire qui accepterait de renégocier ce prêt au taux de 2%, à la place de 4%, pour la durée restante soit 78 mois (soit 26 trimestrialités). Si cette renégociation est acceptée, elle génèrera des frais d'avenant à hauteur de 380 €.

Banque populaire - Renégociation de prêt n°08070436 (Budget principal)

réf : 110

Monsieur le maire expose au conseil municipal l'intérêt de revoir le taux de l'emprunt n°08070436 souscrit en 2012 pour 12 années avec échéances trimestrielles.

Après avoir consulté l'établissement bancaire, le maire informe de la proposition faite par la Banque Populaire qui accepterait de renégocier ce prêt au taux de 1,5%, à la place de 3,9%, pour la durée restante soit 45 mois (soit 15 trimestrialités). Si cette renégociation est acceptée, elle génèrera des frais d'avenant à hauteur de 164 €.

Avenant à la convention de fidélisation pour un étudiant kinésithérapeute

réf : 111

Une modification de la convention de fidélisation pour un étudiant kinésithérapeute est nécessaire. Le maire propose au conseil municipal de signer un avenant et en donne lecture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à l'unanimité cette modification et autorise le maire à signer l'avenant annexé à la présente délibération.

Tarifs d'occupation du Domaine public (Food truck)

réf : 112

Depuis quelques mois un nouveau commerce ambulant s'installe régulièrement sur la commune ; il s'agit d'un food-truck vendant des burgers qui s'ajoute au commerce de vente de pizzas.

Le maire propose d'instaurer un droit de place pour l'installation temporaire d'activités ambulantes sur le domaine public et propose un montant de 10 € par jour et par commerce.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve à la majorité, pour 18 - contre 1, cette proposition et décide d'appliquer ce tarif à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ouvertures dominicales 2021

réf : 113

Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

Considérant que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre,

Considérant la proposition d'ouverture des commerces du secteur habillement les 11 - 18 et 25 avril, 2 - 9 et 16 mai, 6 - 13 et 27 juin, 5 - 12 et 19 décembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Emet à l'unanimité un avis favorable sur le projet d'ouvertures dominicales 2021, les 11 - 18 et 25 avril, 2 - 9 et 16 mai, 6 - 13 et 27 juin, 5 - 12 et 19 décembre 2021, pour les commerces du secteur habillement,
- Dit que la CCRM sera saisie pour avis conforme,
- Dit que les dates seront définies par un arrêté du Maire après avis conforme de la CCRM, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Affaires diverses :

- Distribution des colis

Celle-ci s'est bien déroulée. Le Maire remercie les membres du CCAS et de l'association Ensemble et solidaires pour l'aide apportée à la confection des colis.

Remerciements également pour le prêt de camions par Super U.

- Tennis

Quelques finitions interviendront début janvier.

- Réunion des professionnels de santé

Le 15 décembre les professionnels de santé ont été présentés à Madame Carole RECOULES, psychologue, qui s'installera à la maison médicale début janvier.

Séance levée à : 19h25

En mairie, le 22/12/2020

Le Maire

Aurélien BERTRAND

